

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mercredi dix-huit février deux mille quinze, à la Mairie, à vingt heures quarante-cinq, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mme BEROS, M. J.-P. HOLVOET, Mme LEVEQUE, Mlle BURY, MM. PAROLARI, COQUIN, VIVET, CONSTANTIN, BEGAT, Q. HOLVOET.

ABSENTE EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE : M. ROBAR a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET et Mme HUGUIER a donné pouvoir à M. CONSTANTIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BEROS.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2015

Le compte rendu du 6 janvier dernier est approuvé à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 - ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU FOYER RÉSIDENCE POUR PERSONNES AGÉES DE MORMANT

Monsieur Bernard BEGAT, candidat, est élu à l'unanimité.

3 - ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE ANDREZEL, CHAMPEAUX, SAINT MÉRY (R.P.I.)

Monsieur Laurent PAROLARI, candidat, est élu à l'unanimité.

4 - ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT A LA COMMISSION SAPIN

Monsieur Dominique COQUIN, candidat, est élu à l'unanimité.

5 - ÉLECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU C.C.A.S.

Monsieur Bernard BEGAT, candidat, est élu à l'unanimité.

6 - EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 5

Monsieur le Maire rappelle que par courrier du 18 avril 2014 reçu le 24 avril 2014, le Cabinet ARENTS-GORISSE a adressé à la Mairie de CHAMPEAUX une mise en demeure au nom de Monsieur et Madame GIROD propriétaires de la parcelle 27 rue du stade pour l'acquisition de l'emplacement réservé n° 5 situé à l'ouest de leur propriété.

L'article L 230-3 du Code de l'Urbanisme indique que la collectivité doit se prononcer dans le délai d'un an à compter de la date de réception de la demande.

Le comité consultatif des travaux et de l'eau a émis un avis favorable pour l'acquisition de cette parcelle d'une superficie de 223 m² en vue de désenclaver la parcelle 28 nommée « La Tuilerie » située en zone 2 AU, sans toutefois être favorable dans l'immédiat à l'urbanisation de cette zone.

L'ensemble du Conseil Municipal se dit intéressé par cette acquisition à condition que le prix demandé soit raisonnable.

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à négocier avec le propriétaire.

Le résultat de ces négociations sera soumis à l'avis des membres du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

7 - SDESM – GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire présente une proposition d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de l'électricité présenté par le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) :

L'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie engagée depuis une dizaine d'année se poursuit avec la disparition des tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité prévue par la Loi NOME du 7 décembre 2010, selon les modalités suivantes :

- Pour les points de comptage dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA, les tarifs réglementés (tarifs jaunes et verts) disparaissent au 31 décembre 2015.

- Pour les points de comptage dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA, les tarifs réglementés (tarifs bleus) perdurent.

À ce jour, la disparition des tarifs réglementés pour les puissances souscrites inférieures à 36 kVA n'est pas prévue.

Au 1^{er} janvier 2016, pour les points de comptage concernés par la fin des tarifs réglementés, les acheteurs soumis au Code des Marchés Publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence, notamment les collectivités territoriales et les établissements publics, devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix. A défaut, ils s'exposent à subir une interruption de service puisque leur contrat au tarif réglementé aura disparu et qu'ils n'auront dès lors plus de contrat de fourniture d'électricité.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également d'assurer une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

Dans ce contexte, le SDESM a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Monsieur le Maire précise que les frais du SDESM sont supportés par les usagers et que cette adhésion n'entraînera pas de frais supplémentaires pour la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la Commune à ce groupement de commandes.

8 – CONVENTION D'ADHÉSION AU DISPOSITIF DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Monsieur le Maire présente le dispositif de Conseil en Énergie Partagé proposé par le SDESM.

Pour la maîtrise de l'énergie, ce syndicat propose à ses communes adhérentes le service de Conseil en Énergie Partagé, dont le principe est la mise à disposition d'une compétence énergie partagée afin de leur permettre de mener une politique énergétique maîtrisée sur leur patrimoine : bâtiments, éclairage public, flotte de véhicule.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

Il est également nécessaire de procéder à la désignation d'un référent.

Monsieur Dominique COQUIN, candidat, est désigné à l'unanimité « référent Énergie ».

9 - DÉLIBÉRATION POUR AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Afin de pouvoir réaliser certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015, le Conseil autorise, à l'unanimité, l'ouverture des crédits en section d'investissements à hauteur du quart des crédits ouverts en 2014 soit 60 000€ (240 000 €*25%).

10 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT POUR LES TERRITOIRES RURAUX

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET et Monsieur PAROLARI présentent le projet de l'aire de jeux initié par le Conseil Municipal des Jeunes. L'estimation des travaux de terrassement donne un prix supérieur à celui des structures de jeux. D'autres entrepreneurs seront consultés.

Monsieur le Maire indique que la Commune peut demander une subvention dans le cadre de la DETR qui peut se monter à 40 % du coût total.

Il est donc nécessaire d'établir un dossier de demande subvention accompagné d'un devis. La réponse de la Préfecture ne devrait pas être connue avant le mois de mai.

Le Conseil Municipal sera à nouveau consulté pour avis sur la réalisation ou non de ce projet au vu des frais engendrés.

Monsieur le Maire précise également que le Conseil Municipal des Jeunes, très enthousiaste sur ce projet sera également consulté.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire la demande d'aide financière.

11°- QUESTIONS DIVERSES

Bureau de Poste

Monsieur le Maire rend compte de la rencontre avec La Poste du 18 février 2015.

Bien que la fréquentation du guichet à CHAMPEAUX reste stable, entre 45 et 50 personnes par jour, il est prévu en 2016 une réduction des horaires d'ouverture, le chiffre d'affaires étant moins important. La Poste propose la suppression du bureau de poste et d'installer, dans le cadre d'une convention La Poste et les Collectivités, une Agence Postale Communale. L'agent serait recruté et rémunéré par la Collectivité. La Poste verserait une participation aux frais de fonctionnement de cette agence. Afin de réduire le coût, il est possible de s'associer avec d'autres communes environnantes.

Usine de filtration des pesticides

Monsieur le Maire indique avoir demandé une visite de l'usine de filtration des pesticides à VEOLIA.

Conseil Municipal Jeunes

Monsieur HOLVOET indique que le Conseil Municipal Jeunes a travaillé sur divers projets et en particulier sur la création de graffs sous la tribune du stade. Pour ce faire, il est nécessaire de peindre le support en blanc. Un graffeur a été contacté. Le montant de sa prestation serait de 2 000 € payable sur deux ans. Ce financement sera présenté au cours de la séance du Conseil Municipal lors du vote du budget.

Recensement de la population

Monsieur HOLVOET indique que le recensement de la population pour l'INSEE est terminé. Le résultat provisoire est de 825 habitants.

Élections départementales

Monsieur COQUIN évoque l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars prochain. Monsieur le Maire indique que les membres du Conseil Municipal seront prochainement sollicités pour la tenue des bureaux de vote.

Commission des finances

À la demande de Monsieur COQUIN, Monsieur le Maire indique que le budget sera présenté à la Commission des Finances avant d'être soumis au vote du Conseil Municipal.

Arbres rue des pourtours

Monsieur COQUIN signale que les arbres sur la propriété de Monsieur VAUTRIN n'ont toujours pas été élagués. Monsieur le Maire indique qu'il va relancer Monsieur VAUTRIN.

Poste d'agent de veille environnementale

À la demande de Monsieur BEGAT, Monsieur le Maire indique que ce poste est toujours occupé à raison de 5 heures par semaine. Il suit particulièrement le fonctionnement de la station d'épuration et la Délégation de Service Public pour l'eau potable. Toutefois et compte tenu des contraintes budgétaires, la commune ne pourra certainement pas le recruter au 1^{er} avril prochain, comme prévu, sur 14 heures par semaine mais seulement sur 8 heures par semaine (2 fois 4 heures).

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h45

Et la parole est donnée au public :

✓ Monsieur CHÉCHIN évoque l'organisation de la manifestation des Scènes Rurales le vendredi 3 avril à 20h45 à la Campélienne. L'association demande que 1 à 2 personnes soient présentes sur place toute la journée avec l'équipe artistique. C'est pourquoi Monsieur CHÉCHIN sollicite la participation d'1 à 2 personnes pour l'aider.

En cas de besoin Monsieur le Maire propose la participation d'une personne du personnel communal.

✓ Un membre du Conseil Municipal Jeunes demande à quoi servent les votes qui ont eu lieu au cours de la séance du Conseil Municipal. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'élire des personnes du conseil municipal à différentes commissions.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 22h05.

Yves LAGÜES-BAGET

Stéphane HUBERT

Marie-Christine BEROS

Jean-Pierre HOLVOET

Florence LEVEQUE

Zoïa BURY

Laurent PAROLARI

Dominique COQUIN

Patrick VIVET

Gérard CONSTANTIN

Bernard BEGAT

Quentin HOLVOET